

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Gabriel Barrillier, Pierre-Louis Portier et Jean Rémy Roulet, Hugues Hiltbold, Nelly Guichard, Jacques Jeannerat, Mario Cavaleri, Guy Mettan, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Anne Mahrer, Jean Rossiaud, Christian Brunier, Sami Kanaan, Martin Paul Broennimann et René Koechlin

Date de dépôt: 18 mars 2005

Messagerie

Proposition de motion

Communaux d'Ambilly : oui, mais avec un réseau de transports publics et privés performant

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le potentiel exceptionnel en terme de logements que représente le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Mon Idée – Communaux d'Ambilly (MICA), d'ailleurs clairement identifié dans le plan directeur cantonal ;
- les nombreuses craintes exprimées par les riverains et les communes concernées, en particulier s'agissant de l'accessibilité des futurs habitants, commerçants et visiteurs au site ;
- la nécessité de trouver des solutions pour le trafic pendulaire transitant éventuellement dans ce secteur ;
- que la Constitution garantit le libre choix du mode de transports et contient un certain nombre de mesures dans ce cadre concernant tant le trafic public que privé ;

- que le dossier fait actuellement l'objet d'une mise à l'enquête publique concernant le déclassement des « Communaux d'Ambilly », situé en zone villas, en zone de développement 3 et en zone de bois et forêts ;
- que, hormis le volet logements qui concentre toutes les énergies, les critères généraux d'aménagement appliqués dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur cantonal, qui comprennent l'accessibilité par des transports collectifs performants et des connexions faciles avec le réseau routier, sont pour le moment traités de façon générale et évasive (mentionnons à ce titre le programme cadre du Comité de pilotage qui prévoit que « le vélo aura une carte importante à jouer »...), cela malgré le dépôt très récent par le Conseil d'Etat d'un projet de loi adoptant le plan de réservation de site routier en vue de la réalisation des voies publiques d'accès aux Communaux d'Ambilly ;
- que le succès d'un tel projet passe par un soutien aussi large que possible, nécessitant de répondre aux craintes les plus légitimes en amont ;
- qu'il s'agit d'un projet d'envergure régionale qui nécessite une planification et une densification qui tiennent compte de toutes les spécificités et de toutes les implications qu'il aura directement sur et autour du site MICA, mais également en amont et en aval du site,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier rapidement toutes les variantes possibles destinées à répondre aux besoins de mobilité que la réalisation du PAC MICA induira ;
- à étudier en particulier le coût, la faisabilité et les conséquences de la réalisation d'une extension du réseau de trams depuis la rue de Genève, à travers les Communaux d'Ambilly, jusqu'à Puplinge et au-delà, comprenant la création de parkings d'échange (P + R) pour permettre le transfert modal du trafic journalier en provenance de toute la partie est du canton et des régions transfrontalières situées au-delà des douanes de Cara, Monniaz, Veigy et autres ;
- à envisager et apprécier pareillement les développements et améliorations nécessaires du réseau routier ;
- à proposer au Grand Conseil et dans les délais les plus brefs les mesures permettant la concrétisation de ces infrastructures devant impérativement être mises en œuvre de concert avec la réalisation de nouveaux logements.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le plan directeur cantonal a identifié différents sites susceptibles de répondre aux besoins en matière de logement de la population genevoise qui ne cesse de croître.

Parmi ceux-ci, certains bénéficient de la proximité immédiate de transports publics (Bachet-de-Pesay pour le PAC la Chapelle - les Sciers ou extension du tram Meyrin pour les Vergers) qui en font des périmètres privilégiés. D'autres n'ont pas cet avantage. Surtout, dans la réflexion qui entoure leur construction, la question de la mobilité est souvent laissée de côté, éludée, traitée en dilettante ou alors trop tardivement. C'est vrai en partie pour le transport public (à l'exception des exemples précités), c'est entièrement le cas concernant le trafic privé.

De récents exemples montrent pourtant que ce n'est assurément pas la bonne façon de procéder. Ainsi, le développement du site de Battelle, effectué sans se soucier outre mesure des équipements nécessaires en parallèle, en est-il l'exemple caricatural.

Actuellement, la demande de logements dans notre canton n'est de loin pas satisfaite, ce qui débouche sur la plus grave pénurie de ces dernières décennies. Mais l'inquiétude est également de mise concernant la mobilité, dont les études les plus récentes démontrent qu'elle va encore augmenter de près de 40% d'ici à 2020.

La conséquence pratique de cela est la levée de boucliers de plus en plus systématique que tout projet de logements rencontre, l'argument de l'absence de réflexion et de solutions à l'accroissement de mobilité induit étant de plus en plus souvent mis en avant.

Dans ce contexte, si l'on peut se réjouir de voir enfin arriver un projet de construction de logement sur le site des Communaux d'Ambilly, les premiers éléments concrets dénotent une prise en compte très lacunaire de la problématique des déplacements, qui focalise pourtant les premières réticences et oppositions.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de procéder rapidement aux études nécessaires permettant de répondre à ces craintes légitimes par des propositions concrètes.

Conscients de l'évolution des transports, des disponibilités limitées en terme de voirie, des incidences qu'aura inmanquablement la venue de nombreux nouveaux habitants, commerçants et usagers sur la mobilité en amont (campagne environnante) et en aval (arrivée en ville en particulier), nous demandons d'ores et déjà la création d'une ligne du tram venant en extension de la ligne reliant le centre-ville à Moillesulaz, cas échéant au-delà des Communaux d'Ambilly, jusqu'à Puplinge, voire Jussy, ainsi que des parkings d'échange (P + R) en suffisance, destinés à drainer la mobilité entre Voiron et vallée d'Arve franco-genevoise. Un schéma de principe est joint en annexe à la présente motion.

Notre souhait est de faire d'une pierre deux coups.

En effet, à l'occasion de la mise en œuvre de la nécessaire desserte des logements des Communaux d'Ambilly, nous souhaitons également résoudre la problématique de la prise en charge des nombreuses personnes en provenance de toute la partie est de notre canton et plus largement de la zone frontalière, personnes qui souhaitent quotidiennement se rendre au centre de Genève pour leurs activités. Cette démarche justifie et garantit l'amortissement d'un tel investissement.

Sachant les dispositions constitutionnelles en matière de transports, singulièrement la liberté de choix du mode de transports, il n'est pas envisageable de se limiter à la seule option des transports publics. Le Conseil d'Etat devra également proposer des solutions complémentaires en matière routière.

Nous vous remercions par conséquent, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à la présente motion en la renvoyant au Conseil d'Etat.

Annexe :

Schéma de principe pour la création d'une ligne de tram destinée à la desserte des Communaux d'Ambilly, Bureau Ortis, mars 2005.

